



Reconnaissance de dette pour 45 000 euros

Par **titite**, le **16/09/2009** à **10:55**

Bonjour,

L'entreprise que nous avons mandaté pour construire notre maison à encaissé l'argent mais n'a effectué aucun travaux. Nous avons déposé plainte auprès du TG Instance il y a maintenant 3 mois pour la somme de 45 000€. Je suis très inquiète car il y a une enquête en cours et la gendarmerie m'a laissé sous entendre que je ne récupèrerais pas mon argent du fait qu'aujourd'hui cette entps est en liquidation judiciaire. Il m'a affirmé qu'avec ma reconnaissance de dette que ma remis le gérant n'aurait aucune valeur auprès du Juge.

Merci de me dire ce que je dois faire, peut-être y a t-il une autre procédure?